

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 MARS 2008

L'an deux mil huit, le 14 mars, à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 11 mars 2008.

Etaient présents : Patrick DEBONNE, Perrine FORZY, Danièle LEMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Serge MOREL, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN, Guillaume VOELTZEL

Secrétaire de séance : Serge MOREL

Membres en exercice : 11

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme le Maire qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer MM Patrick DEBONNE, Perrine FORZY, Danièle LEMETAIS, Patricia LEROUX, Francis LORIOT, Serge MOREL, Benoît MORELLET, Alexandre QUILLET, Anne SIGWALT, Bruno TAUNIN, Guillaume VOELTZEL dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

Patrick DEBONNE, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.
Le Conseil a choisi pour secrétaire Serge MOREL

1) ELECTION DU MAIRE :

Le président, après avoir donné lecture des articles L122-4 et L122-8 du Code des Communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L122-4 du Code des Communes.

1er tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Perrine FORZY 10 voix

Perrine FORZY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installée.

2) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Madame le Maire signale qu'en vertu de l'article L122-1 du Code des Communes le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de porter à trois le nombre des adjoints et d'accorder à chacun des adjoints l'indemnité de fonction à concurrence de 50 % du taux maximum fixé par les textes réglementaires.

Election du 1^{er} Adjoint : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu Alexandre QUILLET 10 voix

Alexandre QUILLET ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint

Election du 2^{ème} Adjoint : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu Francis LORIOT 10 voix

Patrick DEBONNE 1 voix

Francis LORIOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2^{ème} Adjoint

Election du 3^{ème} Adjoint : 1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire bulletins blancs : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu Serge MOREL 10 voix

Serge MOREL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures.